

SECONDA SESSIONE URDINARIA DI U 2022
RIUNIONE DI I 5 E 6 D'UTTOBRE DI
2023

2EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2022
REUNION DES 5 ET 6 OCTOBRE 2023

2023 / 02/061

**REPONSE DE MADAME LAUDA GUIDICELLI-SBRAGGIA A LA QUESTION DEPOSEE PAR
MADAME MARIE-CLAUDE BRANCA NOM DU GROUPE CORE IN FRONTE**

Objet : Federazione 2A e 2B ADMR audit, avvena è perspettivi

Cara Cunsigliera,

Le Conseil exécutif de Corse porte une politique forte en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Il s'agit là, au-delà d'une simple orientation politique, d'un véritable choix de société pour la Corse que, vous le savez au travers du dispositif « Invechjà bè in casa soia ».

Vous m'interrogez aujourd'hui sur la situation des deux fédérations ADMR de Corse, du Pumonte et du Cismonte, et notamment sur les audits annoncés en fin d'année 2021.

Je vous rejoins dans vos propos, les deux ADMR de Corse, et leurs salariés, sont bien souvent la clef de voûte de ces parcours de vie à domicile de nos anciens. Bien souvent ces deux structures sont les seules à intervenir dans nos villages, parfois, les plus éloignés !

Aussi, la pérennisation des Services d'Aide A Domicile (SAAD) portés par les fédérations ADMR du Cismonte et du Pumonte revêt un enjeu essentiel pour notre territoire.

Or, nous le savons, ce secteur connaît actuellement une mutation.

Ces trois dernières années, et depuis la crise COVID, nous avons constaté un véritable bouleversement de l'aide à domicile :

- d'un côté, les besoins des usagers n'ont jamais été aussi importants,
- d'un autre côté, le secteur de l'aide à domicile connaît une crise des métiers et des vocations,
- Il y a de très grandes difficultés de recrutement et de très nombreux postes vacants sur l'ensemble des micro-territoires de la Corse,
- s'ajoute à cela de légitimes attentes des salariées en faveur d'une amélioration des conditions de travail et de rémunération, ainsi qu'une prise en compte du contexte inflationniste inédit.

A cela, les services de la Collectivité de Corse constatent depuis 2021 une trajectoire budgétaire déficitaire pour les deux fédérations.

Dans une logique d'accompagnement des structures, nous avons proposé une démarche d'audit, qui s'est donc déroulée au cours de l'année 2022.

La vocation de ces audits était donc bien de constituer des outils d'aide à la décision, à la fois pour la Collectivité de Corse, au regard des risques juridiques, et en tant que financeur et autorité tarifaire, il est question ici, bien évidemment de vérifier la bonne utilisation des fonds publics, mais aussi, pour les ADMR, d'« éclairer » les acteurs de leur gouvernance propre.

Les rapports d'audits définitifs ont été transmis aux Présidents des associations concernées en janvier 2023.

Il est important de préciser que ces documents ne constituent pas des « rapports publics » du type de ceux produits par les juridictions financières. Ce sont donc des rapports « internes ».

Toutefois, les Conseillers à l'Assemblée de Corse, notamment par le biais de la commission de contrôle de votre Assemblée, disposent naturellement d'un droit à l'information qui leur permet de solliciter la transmission de ces rapports. S'ils ne relèvent pas d'irrégularités, ces rapports font tout de même état de situations préoccupantes pour chacune des structures auditées et de recommandations financières et organisationnelles.

La Collectivité de Corse est donc à présent dans l'attente de l'élaboration de plans d'actions visant à redresser la trajectoire budgétaire de ces structures, dans une logique pluriannuelle.

Des mesures structurelles doivent être prises par chacune des fédérations, en tenant compte du cadre budgétaire fixé par la Collectivité de Corse, afin d'améliorer la qualité d'accompagnement des usagers et les conditions de travail des salariés.

Je tiens à préciser que nous sommes vigilants et exigeants sur le maintien des principes fondateurs de ces deux SAAD, lesquels garantissent la couverture de l'ensemble du territoire, et particulièrement en milieu rural.

La Collectivité de Corse a déjà apporté des réponses concrètes et en apportera de nouvelles dès ce mois-ci. En effet, dans le cadre d'appel à projets sur la mise en œuvre d'une dotation qualité pour les SAAD, la Collectivité de Corse va financer des mesures visant à :

- renforcer l'intervention des SAAD en milieu rural ;
- garantir la continuité des interventions le week-end et jours fériés ;
- améliorer les conditions de travail des salariés.

Parmi les mesures phares qui seront mises en place par la Collectivité de Corse, une meilleure indemnisation des déplacements des aides à domicile en milieu rural avec une revalorisation de l'indemnité kilométrique.

La Collectivité de Corse incitera également les employeurs à prendre d'autres mesures de ce type et apportera un financement complémentaire pour cela : par exemple, l'augmentation du montant du panier repas, l'augmentation de la participation aux frais de mutuelle, le versement d'une prime pour les salariés qui acceptent de faire du « tutorat ».

Ces mesures auront un impact concret pour les salariés, et cela dès la fin d'année 2023.

Je tiens à rappeler ici que la Collectivité de Corse, dans le cadre de ses prérogatives, ne peut en aucun cas se substituer aux choix stratégiques de chacune des deux structures associatives que sont les ADMR, du Pumonte et du Cismonte. Ces choix relèvent pleinement de la gouvernance interne.

Toutefois, je terminerai mes propos, pour dire que la Collectivité de Corse est clairement aux côtés de ces structures, qui œuvrent dans un secteur actuellement en pleine mutation, qui doit se réinventer et que nous accompagnons dans ses évolutions.

Nous avons pleinement conscience du rôle et de la place des services d'aide à domicile, et de leurs salariés, qui interviennent au quotidien, partout en Corse, au service de nos aînés et des personnes en situation de handicap.

A ringraziavvi.